
INTRODUCTION

LE PLAN DIRECTEUR : UN ENSEMBLE COHÉRENT D'OBJECTIFS ET DE MESURES

Le développement de la commune de Bardonnex marque un temps d'arrêt, de nombreux paramètres nous indiquent qu'une certaine immobilité s'installe, comme par exemple :

- une population qui se maintient à environ 2'150 habitants depuis l'année 2000 ;
- un nombre d'élèves qui baisse régulièrement au point de devoir fermer des classes ;
- une moyenne d'âge qui augmente peu à peu et qui crée des difficultés en termes de dynamisme communal ;
- un potentiel résiduel dans la zone à bâtir nettement insuffisant par rapport aux besoins, ce qui oblige les jeunes qui quittent leurs parents à s'exiler de la commune.

Parallèlement, des demandes se font entendre en matière d'aménagement. Nombreux sont les propriétaires qui, légitimement, désirent mettre en valeur leur propriété. Or, l'aménagement de la commune, avec plus de 92 % de zone agricole, avec une substance paysagère exceptionnelle, avec un patrimoine de grande valeur, n'est pas facile à aborder sans développer une vision plus réfléchie de l'ensemble des enjeux, d'où la nécessité de réaliser le présent plan directeur.

L'établissement de ce plan est un exercice prospectif qui permet in fine de bénéficier d'un instrument d'aide à la décision. C'est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement.

C'est dans ce but que les mandataires, soutenus par l'Exécutif et la commission de l'aménagement du Conseil municipal, ont su dégager les paramètres qui composent ce plan directeur.

La commune de Bardonnex, peu touchée par l'urbanisation, a gardé un caractère rural et de grandes qualités paysagères. Plusieurs valorisations sont en cours : réseau agro-environnemental de Compesières, verger de Compesières, projet de réhabilitation du site bâti historique de Compesières.

La zone à bâtir est aujourd'hui nettement insuffisante pour assurer le développement de la commune. C'est pourquoi des propositions de déclassement sont faites afin de permettre la construction de logements pour accueillir de nouveaux habitants ou faciliter le retour de jeunes communiens.

Sur la question du trafic, la commune est pleine de bonne volonté et est prête à soutenir des solutions pragmatiques permettant de limiter les nuisances et les dangers qui y sont liés.

La mobilité douce fait aussi partie de nos préoccupations. Même si le réseau actuel est déjà fort développé, il manque cependant encore quelques tracés pour compléter l'ensemble.

J'adresse mes remerciements aux membres de la commission de l'aménagement, qui, durant de nombreuses séances, ont participé à l'élaboration de cette réflexion. Mes remerciements également à nos mandataires, spécialistes de l'aménagement, ainsi qu'aux collaborateurs du Département du territoire qui ont apporté leurs compétences et leur savoir.

A plusieurs reprises, la population a été informée de l'avancement des travaux par des informations écrites dans le journal communal, par un numéro spécial de Bard'Aujourd'hui et enfin par une séance publique. Les habitants pourront encore étudier le présent document lors de la consultation publique, prévue par la loi.

Face à des enjeux aussi importants pour la commune, il était nécessaire de pouvoir s'extraire du quotidien pour porter un regard nuancé sur les possibilités de développement de la commune.

Je souhaite que ce plan directeur facilite la lecture du territoire communal et participe à la réalisation d'aménagements de qualité respectant les particularités de notre commune.

Alain Walder, maire

PARTIE A

ÉTAT DES LIEUX